



RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00649

Numéro SIREN : 537 536 005

Nom ou dénomination : EURL 2 BL

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2016 sous le numéro de dépôt 949

DLG



Daniel RAVINEAU
Eric LETOURMY

EURL 2 BL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 rue du Chant des Oiseaux
41000 BLOIS
R.C.S BLOIS 537 536 005

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 mars 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Daniel Ravineau Audit
SARL au capital de 10 000 euros
17, rue Franciade - BP 146
41005 BLOIS cedex

Tél. : 02 54 42 23 11
Fax : 02 54 42 23 43
E-mail : draudit@draudit.net



Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels clos au 31 octobre 2015, qui n'ont pas fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laisse apparaître un résultat net bénéficiaire de 80 760 euros avec un résultat d'exploitation de 63 494 euros.
- Les capitaux propres de la société au 31 octobre 2015 ressortent à un montant de 83 908 euros.
- Le montant du capital social s'élève à 50 000 euros.
- Au 31 octobre 2015, la société présentait une situation de trésorerie positive de 104 552 euros.
- Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices clos s'élevaient respectivement à :
 1. En 2015 : 688 606 euros HT
 2. En 2014 : 633 963 euros HT
- Les résultats d'exploitation des deux derniers exercices clos s'élevaient respectivement à :
 1. En 2015 : 63 495 euros HT
 2. En 2014 : 32 327 euros HT
- Les dettes financières de la société qui s'élèvent à 770 339 euros comprennent :
 1. une dette d'emprunt « RJ » au passif d'un montant de 492 195 euros
 2. un compte courant d'associé bloqué d'un montant de 274 000 euros
- Une dette d'apurement du plan RJ d'un montant de 59 477 euros en « autres dettes »
- Des dettes liées à l'exploitation courante pour un montant de 71 591 euros.
- La société est en redressement judiciaire depuis le 8 novembre 2013.
- Le plan de redressement est homologué depuis le 27 février 2015.
- Au 31 octobre 2015 les avances versées dans le cadre du plan de redressement s'élèvent à 75 000 euros et sont présentées à l'actif du bilan au compte « débiteurs divers ».

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le

montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Le patrimoine global est évalué en valeur nette comptable à un montant de 985 317 euros, les éléments constitutifs de ce patrimoine sont les suivants :

- Fonds de commerce	570 000 euros
- Autres immobilisations incorporelles	12 665 euros
- Valeur nette comptable des immobilisations corporelles :	156 254 euros
- Stocks	8 396 euros
- Créances :	58 450 euros
- Avances dans le cadre du plan RJ	75 000 euros
- Valeurs mobilières de placement	30 105 euros
- Trésorerie :	74 447 euros

La valeur du fonds de commerce inscrite à l'actif du bilan pour un montant de 570 000 euros est cohérente avec le barème de l'administration fiscale en matière d'évaluation de fonds de commerces, elle correspond à environ 75% du chiffre d'affaires TTC moyen. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

- Capital social	50 000 euros
- Capitaux propres	83 908 euros

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 20 mars 2016

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
« DR AUDIT »
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Représentée par Daniel RAVINEAU